

# DÉCISION

## DÉCISION N° 2024-D-015 Signature de l'avenant n°2 du lot n°10 – Façade gabions attribué à LTP GENIE CIVIL ET GABIONS dans le cadre du marché n°2022-009 de construction d'une antenne du CDG34

**Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,**

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 13 ;

**VU** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, en particulier ses articles 27 et 28 ;

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CDG34 du 26 janvier 2021 ;

### CONSIDERANT

Au cours de la séance du 26 janvier 2021, le conseil d'administration du CDG 34 a approuvé l'implantation d'une nouvelle antenne du CDG34 à Cazouls-lès-Béziers. A l'issue d'une procédure de marché public référencée n°2022-009 et composée de 18 lots au total, le lot n°10 relatif à la façade gabions a été attribué à l'entreprise LTP Génie civil et Gabions pour un montant total de 203 852,67 euros HT, soit 244 623,20 euros TTC.

A la suite de la signature d'un premier avenant, le montant du marché a été porté à 207 352,67 euros HT, soit 248 823,20 euros TTC.

La signature d'un deuxième avenant est donc proposée à la suite du transfert de la part du marché revenant à la société LTP Génie civil et gabions à la société LTP GABIONS à la suite de la cession de la branche d'activité travaux de la société LTP Génie civil et gabions en date du 01/01/2024.

Le changement de SIRET s'opère comme suit :

N° SIRET 980 659 866 00027

LTP GABIONS

Situé 16 chemin de la Pierre – 65250 La Barthe de Neste.

La signature de cet avenant n'implique pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : D'autoriser, par délégation, Mme Eliette CHARPENTIER, 1<sup>ère</sup> vice-présidente du CDG34, à signer l'avenant n°2 du lot n°10.

**Article 2** : La Directrice des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Fait à Montpellier,

Le 12/03/2024.

Le président du CDG 34,



**Philippe VIDAL**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 12/03/2024 et de sa publication le 12/03/2024.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR QUE LE CANDIDAT N'ENTRE DANS AUCUN DES CAS  
MENTIONNES AUX ARTICLES L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à 2141-11**

**Attestation visée à l'article R2143-3 1°**

Je soussigné,

Nom : **DUBECQ**

Prénom : **Valérie**

Qualité : **Présidents**

Agissant au nom et pour le compte de (1)

**LTP GABIONS**

Au capital de : **100 000€**

Domiciliée : .....**16 chemin de la Pierre – La Barthe de Neste (65250)** .....  
.....

Inscrite au R.C.S. ou au R.M sous le n° **980 659 866 RCS Tarbes**

Immatriculé au SIRET ou SIREN sous le numéro : **980 659 866 00027**

**Atteste sur l'honneur qu'en application des articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à 2141-11  
du code de la commande publique :**

- 1) Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 43210, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435- 9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts et pour les marchés publics qui ne sont pas des marchés publics de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
- 1) Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- 2) Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une méconnaissance ou d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.1146-1, L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1, L. 8251-2 du code du travail ou des articles 131-39-5° et de l'article 225-1 du code pénal ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- 3) Ne pas être en état de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;



e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle en application des articles L.653-1 à L. 653-8 du code de commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger;

T.S.V.P.

*(1) Pour les sociétés mentionner le nom de la société. Pour les artisans préciser que vous agissez en nom propre.*

- 4) Ne pas être admis au redressement judiciaire en application de l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- 5) Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- 6) Être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 7) Que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- 8) Fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 32431 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
- 9) Je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de concourir (liquidation judiciaire ou faillite personnelle, condamnation pour fraude fiscale, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale) et que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3, L8221-1 et suivant, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- 10) Je certifie que l'entreprise que je représente ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont fait l'objet au cours des cinq dernières années d'aucune condamnation définitive pour les infractions visées aux articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 4331, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des Impôts, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- 11) J'ai régulièrement souscrit toutes les déclarations auprès des administrations et organismes fiscaux et sociaux et m'engage à porter à leur connaissance toutes les modifications qui pourraient intervenir en cours d'exécution du chantier.

*(1) Pour les sociétés mentionner le nom de la société. Pour les artisans préciser que vous agissez en nom propre.*

T.S.V.P.

12) Je certifie ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 ou en faillite personnelle au sens de l'article L. 625-2 du Code de Commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

13) J'ai satisfait aux obligations fiscales et sociales exigibles au 31 Décembre de l'année écoulée:

- a) En souscrivant les déclarations m'incombant à cette date en matière d'assiette des impôts et cotisations sociales
- b) (\*)
  - En m'acquittant des impôts, taxes, cotisations, majorations et pénalités mises à ma charge,
  - En ayant constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme responsable du recouvrement

14) Je suis à jour du paiement des salaires, charges sociales, des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des taxes sur le chiffre d'affaire, des taxes assimilées de la taxe professionnelle et d'une manière générale des impôts directs et cotisations indirectes pour lesquels un certificat ne peut être délivré.

Je réglerai, pendant l'exécution du marché, tous les salaires, charges sociales, cotisations, impôts directs et indirects, de manière que mon cc-contractant ne soit recherché à quelque titre que ce soit et m'engage à en justifier à première demande.

16) (\*)

- Je suis assujetti au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés  
*Joindre une copie*
- Je verse directement à mes salariés leurs indemnités de congés payés et ne les mets pas au chômage pour cause d'intempéries.

17) (\*) Je certifie que :

- Que mon entreprise n'est pas en redressement judiciaire ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger
- Que mon entreprise est en redressement judiciaire ou soumise à une procédure équivalente régie par un droit étranger et est habilitée à poursuivre son activité jusqu'au.....  
.....Article L.620-1 du Code de Commerce)

**(Joindre jugement correspondant rédigé en langue française ou accompagné d'une traduction certifiée en cas de procédure étrangère équivalente au redressement judiciaire).**

18) (\*)

- Que j'emploie moins de 20 salariés
- Que j'emploie au moins vingt salariés

Que j'ai satisfait au respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail.

19) Les Prestations objets du présent contrat seront réalisées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L. 3243-2, R.3243-1, L. 320, L.143-3, L.143-5, L.620-3 et R. 143-2 du Code du Travail français ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés si l'entreprise est étrangère.

20) De manière générale, mes salariés n'interviendront pas sur le chantier dans des conditions contraires à la législation du travail, de l'hygiène et de la sécurité.

21) Les salariés étrangers éventuellement employés pour l'exécution des travaux, objet du présent contrat sont munis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France, conformément à l'article L.341-6 du Code du Travail.

22) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes (loi n° 2014-873 du 4 août 2014)

- Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail;
- Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à La Barthe de Neste le 30.03.2024.

**LTP GABIONS SAS**  
16 chemin de la Pierre  
65250 LA BARTHE DE NESTE  
05 62 98 18 17  
SIRET 980 659 866 000 27  
FR68 980 659 866 RCS TARBES

(\*) Cocher la ou les case(s) correspondante(s)



**DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE SOUS-TRAITANT  
DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL ET LA FRAUDE**

Tous ces documents doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français.

Je soussigné, (Nom et prénom) DUPUY Jean-Pierre .....  
Agissant en qualité de représentant de l'entreprise « raison sociale » LTP Génie Civil & Gabions..... (le sous-traitant)  
Adresse : 16 chemin de la Pierre 65250 La Barthe de Neste.....

→ Sous-traitant établi en France\*

- **Au titre de la lutte contre le travail dissimulé** (articles [D.8222-5](#) du Code du travail, [L.243-15](#) et [D.243-15](#) du Code de la sécurité sociale)
- ① Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article [L.243-15](#) du Code de la sécurité sociale émanant de l'URSSAF, datant de moins de 6 mois,
- ② Une copie de l'extrait de mon inscription au registre du commerce et des sociétés (extraits K ou K bis),  
ou,  
Une copie de ma carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers,  
ou,  
Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.
- **Au titre de la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre** (articles [D.8254-2](#) et [D.8254-4](#) du Code du travail)
- ③ En cas d'emploi sur le chantier de salariés étrangers (non ressortissants de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse) soumis à autorisation de travail : une liste nominative précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.  
**Cette liste devra impérativement être complétée** si le sous-traitant décide en cours d'exécution du chantier d'employer sur celui-ci du personnel étranger non prévu à l'origine, soumis à autorisation de travail.

→ Sous-traitant établi ou domicilié à l'étranger

- **Au titre de la lutte contre le travail dissimulé** (article [D.8222-7](#) du Code du travail, [L.243-15](#) et [D.243-15](#) du Code de la sécurité sociale)
- ① Un document mentionnant mon numéro de TVA intracommunautaire ou si je ne suis pas établi dans un pays de l'Union européenne, un document mentionnant l'identité et l'adresse de mon représentant auprès de l'administration fiscale française.
- ② a) Un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 (certificat de détachement A1 si je suis établi dans l'UE) ou d'une convention internationale de sécurité sociale et lorsque la législation de mon pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent.
- b) A défaut des documents mentionnés au ②a) ci-dessus, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article [L.243-15](#) du Code de la sécurité sociale émanant de l'URSSAF.
- ③ Lorsque l'immatriculation du sous-traitant à un registre professionnel est obligatoire dans son pays d'établissement ou de domiciliation, un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.
- **Au titre de la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre**\* (article [D.8254-2](#) et [D.8254-4](#) du Code du travail)
- ④ En cas d'emploi sur le chantier de salariés étrangers (non ressortissants de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse) soumis à autorisation de travail : une liste nominative précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.  
**Cette liste devra impérativement être complétée** si le sous-traitant décide en cours d'exécution du chantier d'employer sur celui-ci du personnel étranger non prévu à l'origine, soumis à autorisation de travail.
- **Au titre de la lutte contre la fraude au détachement** (articles [L.2162-4-1](#) et [R.1263-12](#) du Code du travail)

Avant la conclusion du contrat et avant le début de chaque détachement d'un ou de plusieurs salariés :

- ⑤ l'accusé de réception de la déclaration de détachement effectuée sur le téléservice « SIPSI » ;
- ⑥ une attestation sur l'honneur certifiant que le cocontractant s'est, le cas échéant, acquitté du paiement des sommes dues au titre des amendes prévues aux articles [L.1263-6](#), [L.1264-1](#), [L.1264-2](#) et [L.8115-1](#) du Code du travail. Cette attestation comporte les nom, prénom, raison sociale du cocontractant et la signature de son représentant légal.

Fait à : La Barthe de Neste  
le 30.03.2024

**LTP GABIONS SAS**  
16 chemin de la Pierre  
65250 LA BARTHE DE NESTE  
05 62 98 18 17  
SIRET 980 659 866 000 27  
FR68 980 659 866 RCS TARBES

L'entreprise principale s'assurera de l'authenticité de l'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale auprès de l'URSSAF ou si un tel dispositif existe dans le pays d'origine, selon la procédure prévue dans celui-ci (voir [www.cleiss.fr/employeurs/obligationdevigilance/index.html](http://www.cleiss.fr/employeurs/obligationdevigilance/index.html)).

\* Ces documents fournis lors de la conclusion du contrat de sous-traitance doivent être renouvelés tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 034-283400521-20240312-2024\_D\_015-CC



Je, soussigné Mr / Mme **Valerie DUBECQ**  
Représentante de la société **LTP Gabions**  
immatriculée sous le numéro **980 659 866 RCS Tarbes**  
ont le siège social est **16 chemin de la Pierre 65250 La Barthe de Neste**

Atteste sur l'honneur que :

1. La société n'emploie pas de salariés étrangers entrant dans le cadre des articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail
2. Dans le cas où cette situation changerait, la société s'engage lors du renouvellement des documents obligatoires imposé par l'article L. 8222-1 du code du travail à déclarer ses salariés étrangers dans les conditions établies par les articles D8254-2 et L5221-2 du code du travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'article 441-7 du code pénal (ci-dessous).

Fait à La Barthe de Neste, le 30/01/2024

Signature du dirigeant + cachet de l'entreprise



**Valérie DUBECQ**

Tél. : 05 62 98 18 17 (standard)

[valerie.dubecq@ltp-gabions.fr](mailto:valerie.dubecq@ltp-gabions.fr)

SIRET : 980 659 866 000 27

**LTP GABIONS**

16 Chemin de la Pierre - 65250 LA BARTHE DE NESTE

**LTP GABIONS SAS**  
16 chemin de la Pierre  
65250 LA BARTHE DE NESTE  
05 62 98 18 17  
SIRET 980 659 866 000 27  
FR68 980 659 866 RCS TARBES

#### Article 441-7 Code Pénal :

- « *Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :*
- 1° *D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*
- 2° *De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;*
- 3° *De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*
- *Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui ».*

**LISTE NOMINATIVE DES SALARIES ÉTRANGERS SOUMIS A AU**

**(EN APPLICATION DE L'ARTICLE D8254-2 DU CODE**

Envoyé en préfecture le 12/03/2024  
Reçu en préfecture le 12/03/2024  
Publié le  
ID : 034-283400521-20240312-2024\_D\_015-CC

Je, soussigné (nom-prénom) : **Valerie DUBECQ**

Agissant en qualité de : **Présidente**

Agissant pour le compte de : **LTP Gabions**

Nom ou dénomination de l'entreprise : **LTP Gabions**

Adresse sociale : **16 chemin de la Pierre – 65250 La Barthe de Neste**

Raison sociale : **LTP Génie Civil & Gabions**

**DÉCLARE CI-DESSOUS LES SALARIES ÉTRANGERS SOUMIS A L'AUTORISATION DE TRAVAIL MENTIONNÉE A L'ARTICLE L5221-2 DU CODE DU TRAVAIL**

NOM SALARIE	DATE EMBAUCHE	NATIONALITÉ	TYPE/ N°ORDRE TITRE VALANT AUTORISATION DE TRAVAIL	FIN DE VALIDITE
<b>néant</b>				

**Si vous n'avez pas de salariés étrangers entrant dans le cadre de l'article D8254-2 du Code du Travail, veuillez indiquer NÉANT dans le tableau ci-dessus, dater et signer le présent document**

A La barthe de Neste, le 30/01/2024

Signature et cachet du dirigeant



**Valérie DUBECQ**

Tél. : 05 62 98 18 17 (standard)

[valerie.dubecq@ltp-gabions.fr](mailto:valerie.dubecq@ltp-gabions.fr)

SIRET : 980 659 866 000 27

**LTP GABIONS**

16 Chemin de la Pierre - 65250 LA BARTHE DE NESTE

**LTP GABIONS SAS**  
16 chemin de la Pierre  
65250 LA BARTHE DE NESTE  
05 62 98 18 17  
SIRET 980 659 866 000 27  
FR68 980 659 866 RCS TARBES



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE :

SAS LTP GABIONS

ADRESSE :

16 CHEMIN DE LA PIERRE  
65250 LA BARTHE DE NESTE

DOMICILIATION : BPOC TARBES ENTREPRISES - 00005

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
17807	00005	95521918319	26

IBAN : FR76 1780 7000 0595 5219 1831 926  
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPTLS

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE OCCITANE :

- virements, versements...

Son utilisation vous facilitera le bon enregistrement des opérations et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

**LTP GABIONS SAS**  
16 chemin de la Pierre  
65250 LA BARTHE DE NESTE  
05 62 98 18 17  
SIRET 980 659 866 000 27  
FR68 980 659 866 RCS TARBES

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le



ID : 034-283400521-20240312-2024\_D\_015-CC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N°02 <sup>1</sup>  
TRANSFERT DE MARCHÉ

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault  
Parc d'Activités d'Alco  
254 rue Michel Teule  
34184 MONTPELLIER CEDEX 4  
Tél : 04 67 04 38 80  
[juridique@cdg34.fr](mailto:juridique@cdg34.fr)

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

LTP Génie Civil et Gabions  
11-16, Chemin de la Pierre  
65250 LA BARTHE DE NESTE  
Tél : 05 62 98 18 17  
[contact@ltp-geniecivil-gabions.fr](mailto:contact@ltp-geniecivil-gabions.fr)

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Construction d'une Antenne du CDG34  
Avenue Jean Jaurès  
34370 Cazouls les Béziers

■ **Marché public : 2022-009**

■ **Date de la notification du marché public : 03/01/2023**

■ **Durée d'exécution du marché public : 11 mois (y compris préparation de chantier de 1 mois)**

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **203 852.67 €**
- Montant TTC : **244 623.20 €**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## ■ Montant du marché public après avenant n°1 :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **207 352.67 €**
- Montant TTC : **248 823.20 €**

**D - Objet de l'avenant**

## ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

**Transfert de la part du marché revenant à la société LTP Génie Civil & Gabions à la société LTP GABIONS suite à la cession de la branche d'activité travaux de la société LTP Génie Civil & Gabions en date du 01/01/2024.**

## Changement du N°SIRET comme suit :

N° Siret 980 659 866 00027

LTP GABIONS

Située à 16 chemin de la Pierre – 65250 La Barthe de Neste

## Nouvelle domiciliation bancaire : Banque Populaire Occitanie

FR6 1780 7000 0595 5219 1831 926

## ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cocher la case correspondante.)*



Non



Oui

## Montant de l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : .....%
- Montant HT : ..... €
- Montant TTC : ..... €
- % d'écart introduit par l'avenant : ..... %

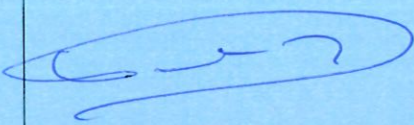

## Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : .....%
- Montant HT : ..... €
- Montant TTC : ..... €





**E - Signature du précédent et du nouveau titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<p><b>Précédent Titulaire :</b>                      Pour la société LTP Génie Civil et Gabions                      Monsieur Jean Pierre DUPUY, Gérant</p>	<p>La Barthe de Neste le                      31/01/2024</p>	
<p><b>Nouveau titulaire :</b>                      Pour la société LTP Gabions                      Madame Valérie DUBECQ, Présidente</p>	<p>La Barthe de Neste le                      31/01/2024</p>	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



**G - Notification de l'avenant au précédent titulaire du marché public**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



**Extrait Kbis**

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

à jour au 23 janvier 2024

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	980 659 866 R.C.S. Tarbes
<i>Date d'immatriculation</i>	26/12/2023
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Pau en date du 19/12/2023
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	19/10/2023
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>LTP GABIONS</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	100 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	16 Chemin de la Pierre 65250 La Barthe-de-Neste
<i>Activités principales</i>	Mise à disposition de matériels ou engins sans chauffeur- prestations administratives
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 19/10/2122
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2024

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	DUBECQ Valérie
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/11/1963 à Pau (64)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	16 Chemin du Bourguet 64420 Espoey

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	16 Chemin de la Pierre 65250 La Barthe-de-Neste
<i>Nom commercial</i>	LTP GABIONS
<i>Enseigne</i>	LTP GABIONS
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Mise à disposition de matériel ou engins sans chauffeur - prestations administratives
<i>Date de commencement d'activité</i>	19/12/2023
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

<i>Branche d'activité</i>	Travaux de génie civil et ouvrages d'art, travaux spéciaux, tous travaux liés aux TP et au bâtiment, construction d'ouvrages en gabions, génie végétal, aménagements paysagers, gabions préremplis.
<i>Date de commencement d'activité</i>	31/12/2023
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Dénomination</i>	LTP Génie Civil & Gabions
<i>Adresse</i>	16 Chemin de la Pierre 65250 La Barthe-de-Neste
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	417 659 984 RCS Tarbes
<i>Nom du journal d'annonces légales</i>	La Dépêche du Midi



**Greffé du Tribunal de Commerce de Tarbes**

Centre Kennedy, 1 Rue des Évadés de France  
65000 Tarbes

N° de gestion 2023B00745

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 034-283400521-20240312-2024\_D\_015-CC



*Date de parution*

24/01/2024

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Votre agent général  
**EI- CLAVERE, THALAMAS**  
7B RUE DU PONT ST PIERRE  
BP 23087  
31025 TOULOUSE CEDEX 3  
☎ **05 61 59 59 59**  
📠 **05 61 59 24 59**  
💻 **agence.bct@axa.fr**



N° ORIAS **08 040 803 (LAURENT CLAVERE)**  
Site ORIAS **www.orias.fr**

SAS LTP GABIONS  
16 CHEMIN DE LA PIERRE  
65250 LA BARTHE DE NESTE

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 034-283400521-20240312-2024\_D\_015-CC

S'LO

Assurance et Banque

### Votre contrat

Construction **BATISSUR**

### Vos références

Contrat  
**0000011175248504**  
Client  
**3475322904**

Date du courrier

**17 janvier 2024**

## ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :

SAS LTP GABIONS  
16 CHEMIN DE LA PIERRE  
65250 LA BARTHE DE NESTE  
N°SIREN/SIRET : **98065986600027**

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000011175248504** pour la période du **01/01/2024** au **01/01/2025**.

### Assurance de responsabilité décennale obligatoire

#### 1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe « Activités souscrites » ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000** euros.  
Cette somme est portée à **40 000 000** euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.



## Vos références

### Contrat

0000011175248504

### Client

3475322904



- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P.
  - Procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P.
  - Procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

## 2. La garantie de responsabilité décennale obligatoire

- Nature de la garantie :

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

- Montant de la garantie :

En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances. (\*)

Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

(\*) Par dérogation, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

- Durée et maintien des garanties :

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

## 3. Autres garanties souscrites dans les limites et conditions du contrat auquel elles se réfèrent

Les garanties ci-dessous s'entendent dans les mêmes limites que celles visées au paragraphe 1.



**Vos références****Contrat**

0000011175248504

**Client**

3475322904

- Dommages matériels accidentels en cours de chantier, lorsqu'ils surviennent entre la date d'effet et la date de résiliation ou d'expiration du contrat et entre la date d'ouverture du chantier et celle de la réception.

Par dérogation à la seule limitation en montant de chantier visée au paragraphe 1, et pour les seuls travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire, cette garantie s'applique aux marchés de l'assuré dont le montant n'est pas supérieur à celui défini ci-après et relatif aux travaux non soumis à l'assurance obligatoire.

- Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale. Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la capitalisation.

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, coût total de construction, étendue géographique, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 01/01/2024 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant.

- Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas d'atteinte à la solidité. Par dérogation partielle au paragraphe 1, cette garantie couvre les interventions de l'assuré sur des chantiers de construction non soumis à l'obligation d'assurance décennale lorsque le montant définitif HT du marché de l'assuré n'est pas supérieur à **3 000 000 euros**.
- Bon fonctionnement des éléments d'équipements dissociables des ouvrages soumis à l'assurance obligatoire.
- Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire survenant après réception.
- Responsabilité pour dommages matériels subis après réception par les existants, et qui sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs.
- Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme des ouvrages ou des éléments d'équipement.
- Responsabilité pour non-conformité à la réglementation thermique 2012.
- Responsabilité pour non-conformité à la réglementation environnementale 2020.
- Responsabilité pour dommages résultant d'une opération de réemploi.
- Responsabilité pour dommages immatériels consécutifs résultant d'un dommage garanti ci-dessus et survenant après réception.

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 01/01/2024 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant pour:

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 034-283400521-20240312-2024\_D\_015-CC



**Vos références**

**Contrat**

0000011175248504

**Client**

3475322904

- Responsabilité civile de l'entreprise avant ou après réception des travaux.

Vos références  
Contrat  
0000011175248504  
Client  
3475322904

**Activités souscrites** selon les définitions de l'annexe 970544

**Activités « travaux » réalisées dans le domaine du Bâtiment**

- TERRASSEMENT

Sauf \* :

- Blindages de fouilles > 3 mètres
- Rabattement de nappes
- Emploi d'explosifs
- Pose de géomembrane
- Forage vertical

- AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Sauf \* :

- Platelage et terrasses > 35m<sup>2</sup>
- Parois de soutènement
- Végétalisation de toitures terrasses

- MAÇONNERIE ET BÉTON ARMÉ

Sauf \* :

- Réalisation, transformation de murs et d'ossatures porteurs d'immeubles comportant plus de 6 niveaux dont 2 maximum en sous sol
- Dallages industriels de superficie supérieure à 1000m<sup>2</sup>
- Sols coulés et chapes à base de liant ou de résine de synthèse
- maçonnerie de réservoirs , piscines, silos et ouvrages contenant

*(\*) : pour autant que ces activités ne soient pas souscrites dans une autre rubrique*

**Activités « travaux » réalisées dans le domaine des Travaux Publics**

- TERRASSEMENT

Sauf \* :

- Travaux à l'explosif,
- Blindage de fouille par palplanches ou parois de soutènement,
- Rabattement de nappe,
- Pose de Géomembrane
- Comblement de carrières

- AMÉNAGEMENT PAYSAGER :

- OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL EN MAÇONNERIE, BÉTON ARMÉ ET MIXTE BÉTON ACIER.

Sauf \* :



**Vos références**

**Contrat**

0000011175248504

**Client**

3475322904

- Précontraint in situ
- Fondations spéciales et parois de soutènement
- Ouvrages souterrains,
- Ouvrages en site maritime ou fluvial

*(\*) : pour autant que ces activités ne soient pas souscrites dans une autre rubrique*

## Vos références

## Contrat

0000011175248504

## Client

3475322904

**Montants des garanties et des franchises**

Garanties	Montant de la garantie	Montant de la franchise par sinistre <sup>(4)</sup>
<b>DOMMAGES AFFECTANT LES OUVRAGES ET TRAVAUX</b>		
<b>Dommages en cours de chantier</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effondrement des ouvrages</li> <li>• Autres dommages matériels aux ouvrages</li> <li>• Dommages matériels aux matériaux sur chantier</li> <li>• Dommages matériels aux installations, matériels de chantier et ouvrages provisoires</li> <li>• Attentats, tempêtes, ouragans, cyclones, grêle</li> </ul>	1 000 000 € par sinistre pour l'ensemble des garanties	3 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catastrophes naturelles</li> </ul>		<b>Franchise légale <sup>(2)</sup></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vol et tentative de vol de matériaux incorporés à l'ouvrage</li> </ul>	150 000 € par sinistre	6 000 €
<b>Dommages de nature décennale</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire</li> </ul>	<b>A hauteur du coût des réparations <sup>(1)</sup></b>	3 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale</li> </ul>	<b>A hauteur du coût des réparations <sup>(1)</sup></b>	3 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas atteinte à la solidité</li> </ul>	1 500 000 € par sinistre	3 000 €
<b>Garanties complémentaires après réception</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie de bon fonctionnement</li> <li>• Responsabilité pour dommages matériels aux existants</li> <li>• Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire</li> <li>• Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme des ouvrages ou des éléments d'équipement d'ouvrage</li> </ul>	750 000 € par sinistre pour l'ensemble des garanties	3 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité pour non-conformités à la RT2012</li> <li>• Responsabilité pour non-conformités à la RE2020</li> <li>• Responsabilité pour dommages résultant d'une opération de réemploi</li> </ul>		6 000 €
<b>Dommages Immatériels consécutifs pour les garanties "Après réception de l'ouvrage ou des travaux"</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages immatériels consécutifs</li> </ul>	500 000 € par sinistre	3 000 €

## Vos références

## Contrat

0000011175248504

## Client

3475322904

<b>RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE</b>		
<b>Responsabilité Civile de base et ses garanties complémentaires</b>		
• Tous dommages matériels et corporels	10 000 000 € par sinistre	3 000 €
○ Dont Dommages matériels	2 000 000 € par sinistre	
○ Dont Faute inexcusable	1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année	
• Défense recours	20 000 € par litige	
<b>Extensions spécifiques RC</b>		
• Frais financiers en cas de référé-provision	Mêmes montants et sous limitations que ceux applicables à la RC de l'entreprise	3 000 €
• Mise en conformité des ouvrages avec les règles de l'urbanisme et erreur d'implantation		
• Mission de pilotage / mandataire commun, hors conséquences de la solidarité		
• Négocier et vente de matériaux <b>(Garantie non souscrite)</b>		
• Membre d'un groupement solidaire et/ou mandataire solidaire, pour tous dommages matériels <b>(Garantie non souscrite)</b>	<b>Garantie non souscrite</b>	
<b>Dommages Immatériels consécutifs ou non consécutifs à la "Responsabilité civile de l'entreprise" <sup>(3)</sup></b>		
• Dommages immatériels avant ou après réception	500 000 € par sinistre	3 000 €
<b>Risques environnementaux et de pollution</b>		
• Atteintes accidentelles à l'environnement, tous dommages confondus	1 000 000 € par année	500 €
○ Dont Préjudice écologique et responsabilité environnementale confondus	100 000 € par année	1 500 €
<b>PROTECTION JURIDIQUE</b>		
• Protection juridique		Voir annexe n°970774

<sup>(1)</sup> Sans pouvoir excéder le montant du seuil de déclenchement du Contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD)

<sup>(2)</sup> La franchise applicable par sinistre à la garantie de l'article 2.6 des Conditions Générales est égale au montant fixé par la loi et ses textes subséquents sur les catastrophes naturelles. Toutefois, il sera appliqué la franchise prévue au tableau précédent, si celle-ci est supérieure à ce montant.

<sup>(3)</sup> Ces montants ne se cumulent pas avec ceux des dommages immatériels consécutifs après réception de l'ouvrage ou des travaux



**Vos références**

**Contrat**

0000011175248504

**Client**

3475322904

<sup>(4)</sup> Le montant de franchise est doublé en cas de dommage trouvant son origine dans des matériaux ou éléments d'équipement réemployés quelle que soit la garantie concernée. Cette disposition ne s'applique pas aux garanties RT2012, RE2020 et réemploi.

Les montants de garanties et de franchises s'expriment en euros à l'indice 108690 en date du 01/07/2023.

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

**Ce contrat n'a pas pour objet de garantir** une activité de constructeur de maisons individuelles, avec ou sans fourniture de plans, telle que définie par la loi du 19 décembre 1990 et son décret d'application du 27 novembre 1991.

Fait à Nanterre, le 17/01/2024

Mathieu GODART

Directeur Général IARD



URSSAF MIDI-PYRENEES  
TSA 90002  
93517 MONTREUIL CEDEX

**Nous contacter**

**Courriel:** depuis votre espace urssaf.fr  
**Tel.:** 3957

**Références**

**N°SIREN** 980659866

**Page** 1/2

**CADRE LÉGAL**

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

**CODE DE SÉCURITÉ**

FTCX7QKPA9ZTTIU

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](https://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 034-283400521-20240312-2024\_D\_015-CC



A TOULOUSE, le 16/01/2024

SAS LTP GABIONS  
16 CHE DE LA PIERRE  
65250 LA BARTHE DE NESTE

**Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Jean DOKHELAR



CODE DE SÉCURITÉ

FTCX7QKPA9ZTTIU

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](https://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

SAS LTP GABIONS  
16 CHE DE LA PIERRE  
65250 LA BARTHE DE NESTE

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- effectif moyen mensuel en cours de calcul,  
*L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN*
- pour une masse salariale de 0 euros,
- au titre du mois de décembre 2023,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

16 CHE DE LA PIERRE

65250 LA BARTHE DE NESTE

98065986600027

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS\*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés\*\* à la date du 31/12/2023.

Fait à : TOULOUSE  
le : 16/01/2024

Le Directeur, Jean DOKHELAR

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

\*\* Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 15836306

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SAS LTP GABIONS

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
16 CHEMIN DE LA PIERRE  
65250 LA BARTHE-DE-NESTE

**N° SIREN :** 980659866

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>

**Date de délivrance : le 19/01/2024**

Service gestionnaire :  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DES HAUTES-PYRENEES  
EQUIPE IFU  
1 BRD DU MARECHAL JUIN  
65023 TARBES CEDEX 09  
  
Tél. : 0562444049  
SIE.HAUTES-PYRENEES@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.